

ÉTUDES Apiculture



- **Juillet 2025**

Observatoire 2025 de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche (données 2024)

Cette synthèse présente les résultats de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 mené par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer. Cet observatoire, conduit depuis 2014, permet d'approcher de manière fine la filière apicole française afin d'avoir une connaissance des apiculteurs et de leurs activités. Compte tenu de l'importance croissante des produits de diversification pour les apiculteurs, les champs d'étude de l'Observatoire se sont progressivement élargis. En 2023, de nouvelles thématiques ont été intégrées, notamment sur la production de pollen et de propolis. Dans cette édition, un focus dédié à la crise de 2023 et les impacts sur la commercialisation a été réalisé.

Contexte de la campagne

La campagne 2024 a été marquée par un printemps pluvieux, froid et venteux ayant lessivé le nectar et empêché les abeilles de butiner. Ces conditions climatiques difficiles ont retardé le début de la saison et compliqué la récolte.

La production 2024 de miel est en baisse au niveau national et les récoltes se révèlent hétérogènes par région voire par départements.

Objectifs et méthodes de l'Observatoire

L'observatoire de la filière apicole mis en place par FranceAgriMer depuis 2014 a pour objectif de chiffrer les niveaux de la production et de la commercialisation de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis mais également de mettre en lumière les tendances qui se profilent depuis plusieurs années.

Cette étude porte à la fois sur les profils des apiculteurs, les caractéristiques des outils de production, les différentes pratiques, les rendements et les types de miellées produites, ainsi que sur les différents circuits de commercialisation et débouchés. Elle est basée sur une enquête auprès d'un large échantillon d'apiculteurs et d'organismes professionnels. L'échantillon intègre aussi bien les apiculteurs professionnels que les apiculteurs de loisir, dans l'objectif d'appréhender la disparité des pratiques et des résultats obtenus.

4 002 apiculteurs ont répondu à l'enquête, soit 5,8 % des apiculteurs déclarés auprès de la DGAL en 2024. Les résultats sur les autres produits de la ruche s'appuient sur des échantillons de 64 producteurs de gelée royale, 186 producteurs de pollen et 201 producteurs de propolis.

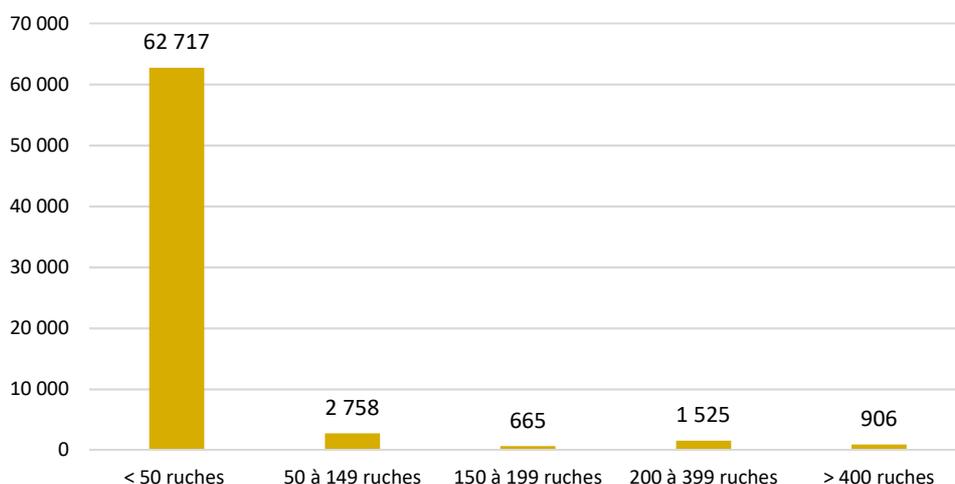
Figure 1 : Représentativité de l'échantillon (nombre d'apiculteurs et volumes de production)

Nombre de ruches à l'hivernage	Nombre de répondants / nombre d'apiculteurs déclarés en 2024	Répartition volume 2024 des répondants
Moins de 50 ruches	5,0%	8,6%
50 à 149 ruches	12,1%	10,0%
150 à 199 ruches	19,1%	8,4%
200 à 399 ruches	15,8%	23,5%
Plus de 400 ruches	18,1%	49,5%
Total	5,8%	100%
Dont > de 50 ruches	14,8%	91,4%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche- FranceAgriMer

Caractéristiques des exploitations

Figure 2 : Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL par catégorie de taille

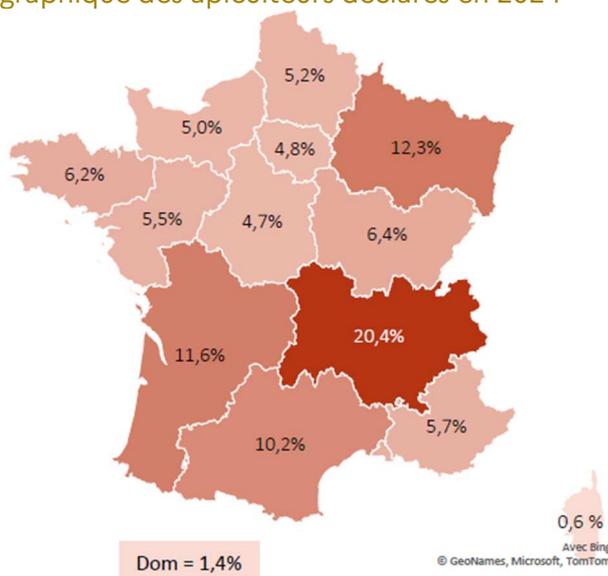


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer/Extraction DGAL 2024

Le nombre d'apiculteurs déclarés officiellement auprès de la DGAL au 31/12/2023 est de 68 571 apiculteurs.

Le nombre d'apiculteurs de plus de 50 ruches a augmenté de 3,4 % entre 2023 et 2024, passant de 5 662 apiculteurs à 5 854. La catégorie des apiculteurs professionnels (de plus de 200 ruches) connaît également une progression en 2024 (+ 6,3 %) passant de 2 288 apiculteurs en 2023 à 2 431 en 2024. Le nombre d'apiculteurs de moins de 50 ruches a également augmenté (+ 8,6 %). Ils sont désormais 62 717 en France, soit 4 964 apiculteurs de plus. Cette forte augmentation est davantage liée à une campagne de communication de la DGAL auprès des apiculteurs sur leurs obligations de déclaration, qu'à une réelle augmentation du nombre d'apiculteurs. Bien que la proportion d'apiculteurs non déclarés soit de plus en plus marginale, l'étude peut légèrement sous-estimer le nombre d'apiculteurs en raison de l'absence de certaines déclarations. Cette problématique est plus fréquente dans les DOM, dont les filières apicoles sont parfois moins structurées. Les apiculteurs se concentrent dans les régions du Sud de la France. La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre le plus grand nombre d'apiculteurs et représente 20,4 % des apiculteurs, le Grand-Est totalise 12,3 % des apiculteurs déclarés. La Nouvelle Aquitaine se positionne en 3^{ème} place (11,6 %). L'Occitanie compte également un nombre important d'apiculteurs (10,2 %). Les apiculteurs des DOM représentent 1,4 % des apiculteurs français. Les apiculteurs sont moins nombreux au Nord-Ouest du territoire.

Figure 3 : Répartition géographique des apiculteurs déclarés en 2024



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche –FranceAgriMer/Extraction DGAL 2024

La production nationale de miel en 2024 Les ruches mises à l’hivernage et en production

Figure 4 : Nombre de ruches mises à l’hivernage en France (miel)

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Total	1 471 361	1 584 268	1 740 646	1 808 088	1 755 356	1 792 420	1 858 646
>50 ruches	1 018 754 (69,2 %)	1 099 201 (69,4 %)	1 180 039 (67,8 %)	1 256 721 (69,5 %)	1 263 802 (71,9 %)	1 284 360 (71,7 %)	1 317 546 (70,9 %)

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

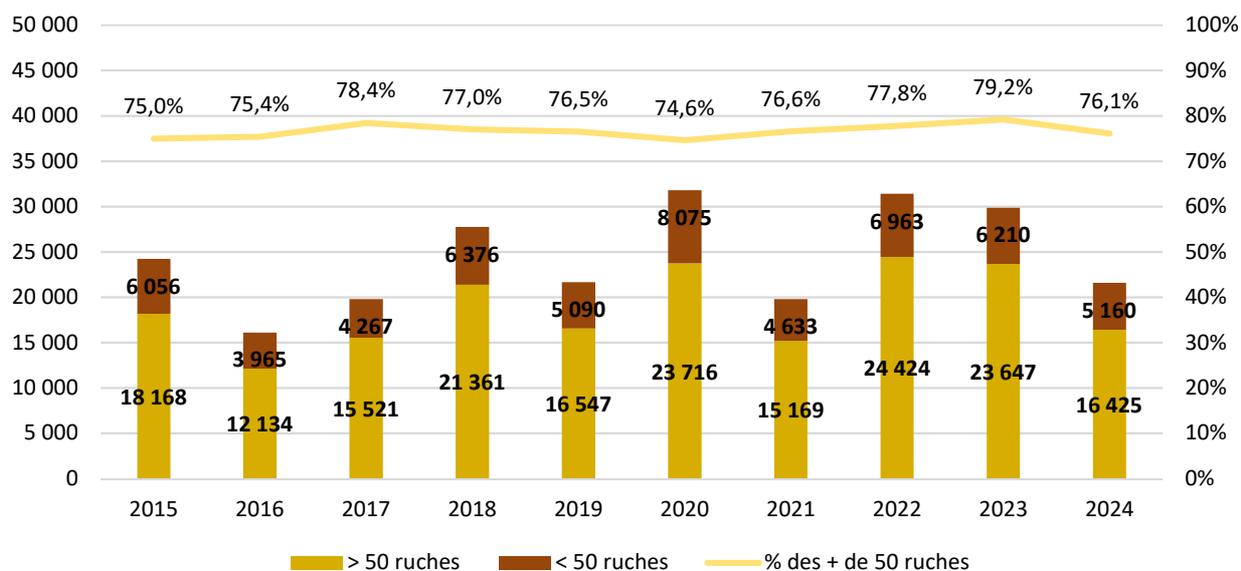
Le nombre de ruches mises en hivernage a augmenté de 3,7 % pour la saison 2023/2024. Le nombre de ruches détenues par des apiculteurs de plus de 50 ruches progresse pour s’établir à 1 317 546 ruches, ce qui représente 70,9 % des ruches présentes sur le territoire.

Le taux de remise en production au printemps 2024 est de 76,4 %, soit 4 points de plus qu’en 2023. Il varie selon la taille des exploitations : les apiculteurs de moins de 50 ruches affichent des taux plus élevés (79 %), alors que les exploitations de plus de 50 ruches ont des taux de remise en production de l’ordre de 72 à 76 %. Même si les pertes hivernales ont été nombreuses, les conditions ont été moins mauvaises que l’hiver précédent, qui avait été très humide, peu favorable à l’hivernage, avec une pression varroa importante dans certaines régions.

La production de miel en 2024

La production en miel de 2024 s’élève à 21 585 tonnes, soit un niveau largement inférieur à 2023 (- 28 %). Ce niveau de production est proche des résultats constatés en 2019 et 2021, alors que dans l’intervalle, la filière a connu des niveaux de production de plus de 30 000 tonnes. La campagne de production de l’année 2024 a été compliquée pour les apiculteurs, avec des conditions climatiques peu favorables. En effet, le printemps très pluvieux, froid et venteux s’est maintenu tardivement, en retardant l’arrivée de l’été. Ainsi, le nectar des fleurs a été lessivé, perturbant les miellées monoflorales et certaines miellées polyflorales. Les miellées de tournesol s’en sortent plutôt mieux que le colza, et se positionne comme la première miellée dans de nombreuses régions y compris au nord de la France, détrônant le colza.

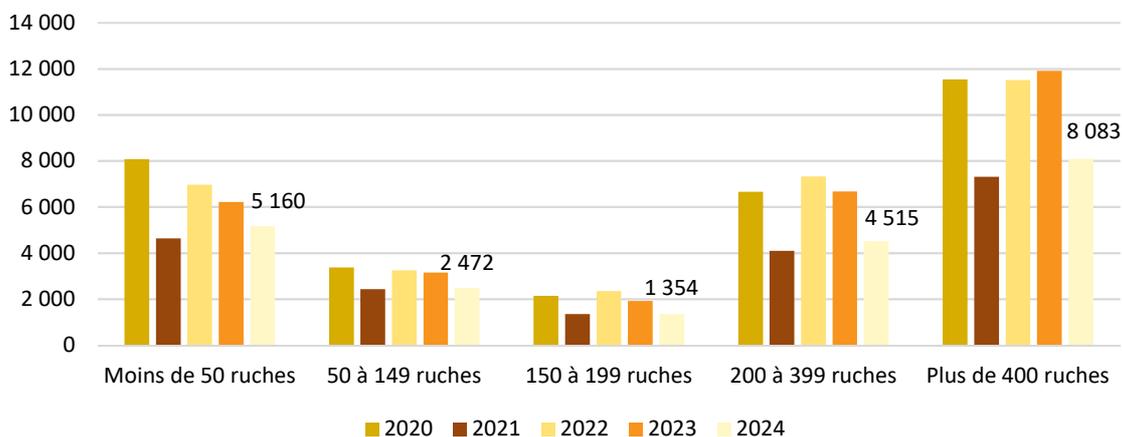
Figure 5 : Production de miel en France (tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Les apiculteurs de plus de 50 ruches concentrent 76 % des volumes produits et 58 % sont produits par les apiculteurs de plus de 200 ruches. La production atteint ainsi 8 083 tonnes pour les plus de 400 ruches, et 4 515 tonnes pour les 200 à 399 ruches. Si les conditions climatiques ont été mauvaises, le renouvellement du cheptel a également impacté la production. Néanmoins, la pression des bioagresseurs a été plus limitée que l’an dernier, avec une présence plus discrète du frelon asiatique pendant l’été, mais plus soutenue en automne. La pression du varroa s’est fait également moins ressentir en métropole, mais celui-ci reste l’un des principaux bioagresseurs contre lequel les apiculteurs doivent lutter. Il continue en revanche d’être présent dans les DOM, notamment à la Réunion ou en Guadeloupe.

Figure 6 : Production de miel par taille d’exploitation (tonnes)

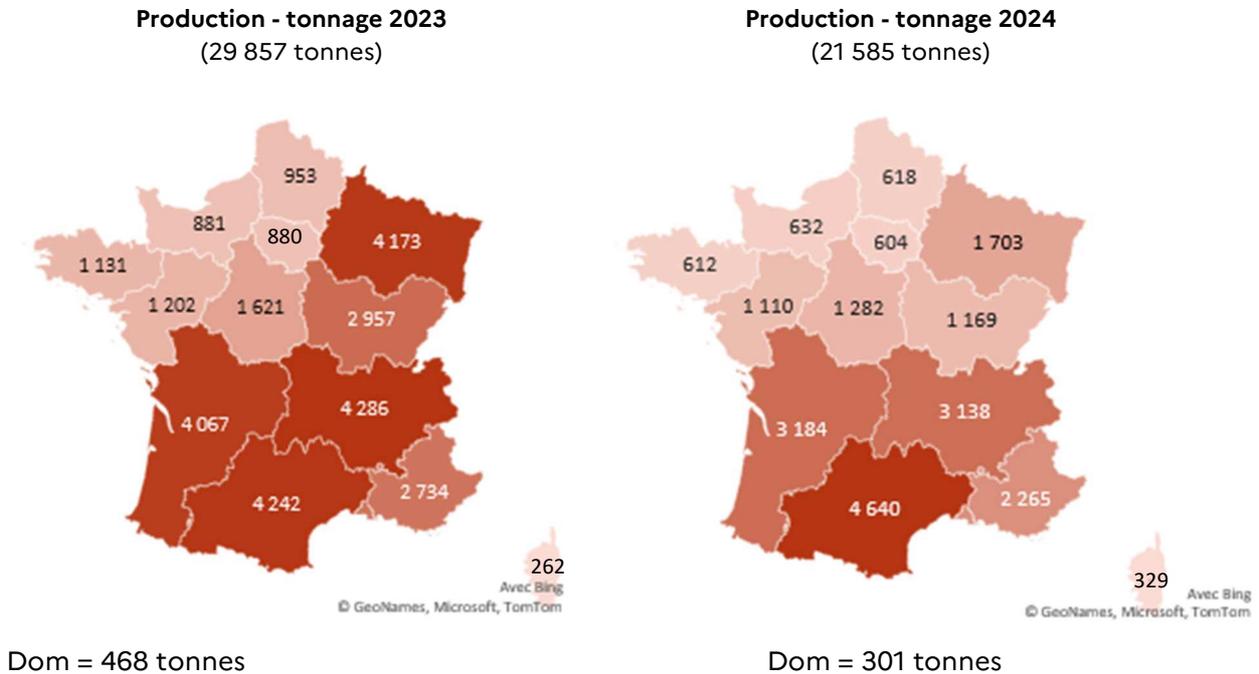


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Presque toutes les régions françaises sont concernées par cette baisse de la production à l’exception de la région Occitanie qui affiche une production en légère hausse (+ 9 % vs 2023), ainsi que la Corse (+ 26 %). Certaines régions ont connu des baisses drastiques, notamment la région Grand-Est (- 59 %), avec l’Alsace et les Vosges touchées par la sécheresse et les fortes pluies au printemps. La Bourgogne-Franche-Comté a connu une tendance similaire (- 60 %), la région affiche une récolte de moins de 1 200 tonnes contre près de 3 000 tonnes l’an passé. En Bretagne, la production a quasiment été divisée par deux (- 46 %) en raison des conditions climatiques difficiles

qui ont persisté toute l'année. Enfin, la production de miel dans les DOM a été moins bonne qu'en 2024 avec une baisse de 36 % des volumes produits causée par des conditions climatiques moins favorables, ainsi que par une pression plus forte des bioagresseurs tels que le varroa. D'autres régions ont été moins touchées, les Pays de la Loire (- 8 %) où la récolte avait été mauvaise l'an dernier et la Provence Alpes Côte d'Azur (- 17 %).

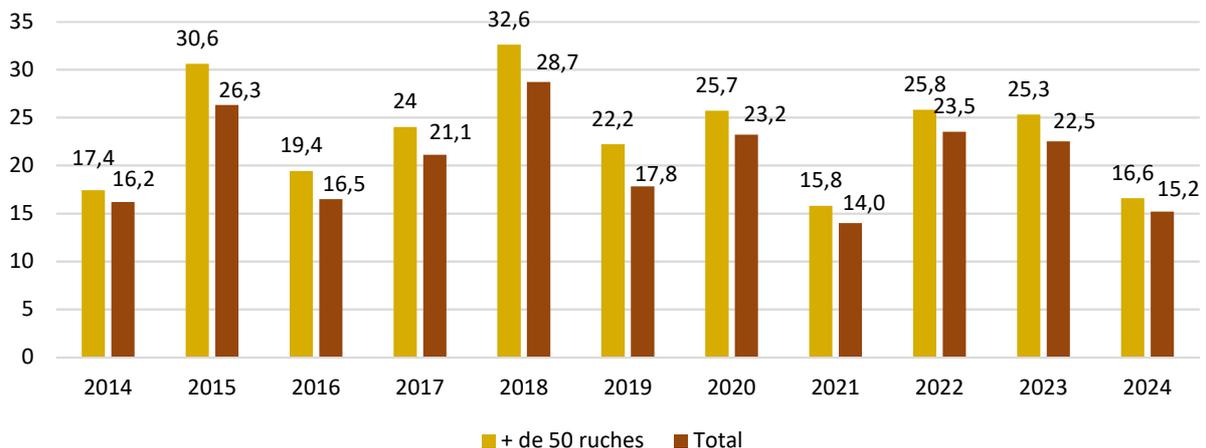
Figure 7 : Répartition régionale de la production de miel (tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Rendement en miel par ruche en production

Figure 8 : Rendements moyens en miel (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Le rendement moyen pour 2024 atteint 15,2 kg par ruche en production contre 22,5 kg en 2023. Cette forte baisse de rendement (- 32 %) explique la chute de production, malgré un taux de mise en production après l'hiver un peu plus élevé que l'an dernier et une évolution favorable du nombre de ruches sur le territoire. Le rendement moyen est l'un des plus bas constaté sur les 10 dernières années, seule la campagne 2021 avait été moins bonne (14 kg/ruche). Néanmoins, on

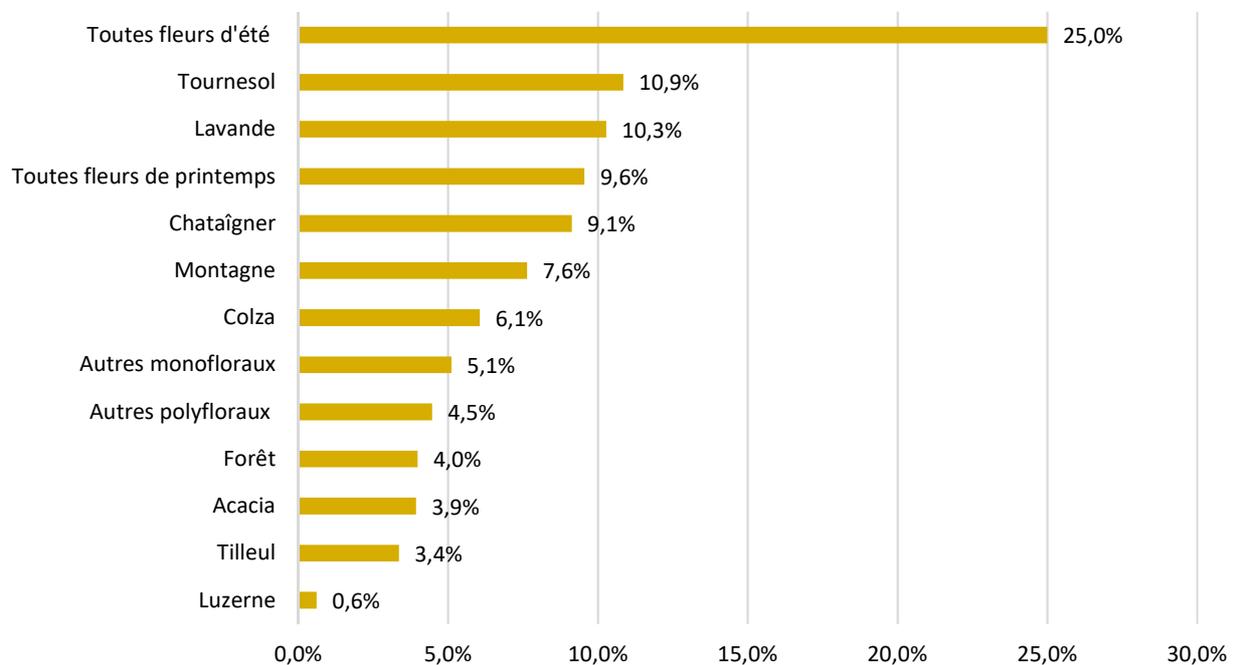
note comme tous les ans un différentiel de rendement entre les différents profils d'apiculteurs. Les exploitations de moins de 50 ruches affichent un rendement de seulement 12 kg/ruche contre 18,2 kg pour les plus de 400 ruches. Les rendements restent cependant très variables d'un apiculteur à l'autre et d'une région à l'autre.

Les rendements suivent une tendance baissière dans la plupart des régions de la partie Nord. En 2023, la région Bourgogne-Franche-Comté affichait un rendement de 35,5 kg/ruche, contre seulement 13,2 kg/ruche en 2024. La région Grand-Est est également concernée par une forte baisse (passant de 32,3 kg à 11,8 kg). Seul le Centre-Val de Loire parvient à franchir la barre des 20 kg/ruche. La Bretagne affiche un rendement particulièrement faible (9,8 kg/ruche), conséquence des mauvaises conditions tout au long de la saison. Dans le Sud, la tendance est également à la baisse mais l'Occitanie et la Corse parviennent à conserver les mêmes niveaux de rendements qu'en 2023. L'Occitanie affiche ainsi une productivité de 19,1 kg/ruche.

Caractéristiques de la production

La production par miellées

Figure 9 : Part des différentes miellées produites en 2024 (en volume)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Le tournesol est la miellée monoflorale la plus produite en France en 2024 avec 10,9 % des volumes. Compte tenu des mauvais résultats en colza, il se positionne exceptionnellement comme la première miellée en Normandie, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La lavande se positionne comme la seconde miellée (10,3 %) et a mieux résisté que les autres. C'est la première miellée en Provence-Alpes Côte d'Azur, même si la récolte de miel de lavande est en baisse, avec des rendements qui restent assez faibles en Occitanie et PACA. Les résultats semblent avoir été bons en Centre-Val de Loire et la production s'étend sur le territoire. L'acacia est en recul (3,9 %) cette année, mais obtient de bons résultats en Bourgogne-Franche-Comté. Le châtaignier obtient également de bons résultats en Corse mais est relativement absent dans certaines régions telles que la Nouvelle-Aquitaine ou la Bretagne. Les miellées de printemps ont été très mauvaises (9,6 % de toutes fleurs de printemps, contre 25 % de toutes fleurs d'été) en raison d'un printemps très pluvieux et froid qui a empêché la sortie des abeilles pour butiner.

Figure 10 : Principale miellée de chaque région (hors miel toutes fleurs)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

La production de miel en transhumance

La transhumance est pratiquée par 7,3 % des apiculteurs français dans l'objectif d'élargir la gamme de miels produits. Elle est plus courante chez les apiculteurs professionnels. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches ne sont que 4,1 % à transhumer contre 64,2 % des exploitants de plus de 400 ruches. 25,3 % de la production française de 2024 a été produite en transhumance. On note des pratiques très disparates entre régions. Dans le sud de la France, la transhumance est particulièrement développée dans les régions PACA et Occitanie, où respectivement 51 % et 40 % des volumes de miel sont produits en transhumance. Dans le nord de la France, les apiculteurs sont moins nombreux à transhumer. La récolte produite en transhumance représente en général 10 à 15 % de la production de la région, excepté en Bretagne où celle-ci est très faible (2 %), et dans les Pays de la Loire où elle est plus élevée (24 %).

Les labels et appellations

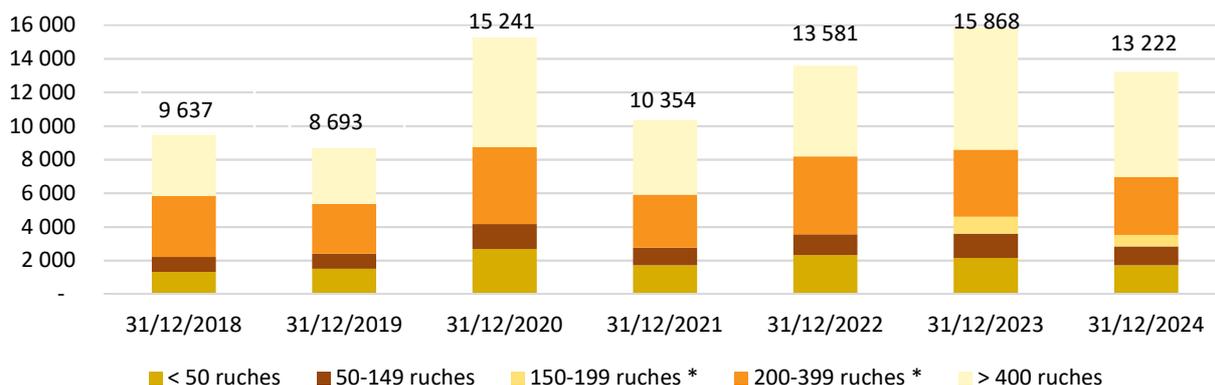
Seuls trois miels disposent d'une IGP en France, le miel d'Alsace, le miel de Provence et le miel des Cévennes. Très peu d'apiculteurs produisent du miel IGP (moins de 1 %), néanmoins, les apiculteurs professionnels produisent davantage sous IGP (5,8 % pour la tranche 200-399 ruches et 13,1 % des plus de 400 ruches). Deux miels disposent d'une AOC/AOP en France: le miel de Corse qui reflète la diversité florale de l'île, incluant le maquis, le châtaignier et les agrumes, et le miel de sapin des Vosges qui est issu du miellat des sapins blancs du massif vosgien, et concerne de faibles volumes. Les zones de production des AOP étant limitées, la part de producteurs sous AOP en France est faible.

Les stocks de miel en France

Après deux bonnes campagnes consécutives, les stocks de miel étaient au plus hauts, fin 2023, les apiculteurs ayant connu des difficultés pour écouler leurs productions. Suite à la faible récolte de 2024, les stocks se situent désormais à 13 222 tonnes en fin de campagne.

Les stocks à la ruche restent particulièrement élevés chez les apiculteurs professionnels : 14,2 kg/ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, et 11,8 kg/ruche pour les producteurs de 200-399 ruches. Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, les stocks sont beaucoup plus limités : 4 kg/ruche. Ainsi, une part importante des stocks (73 %) est détenue par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

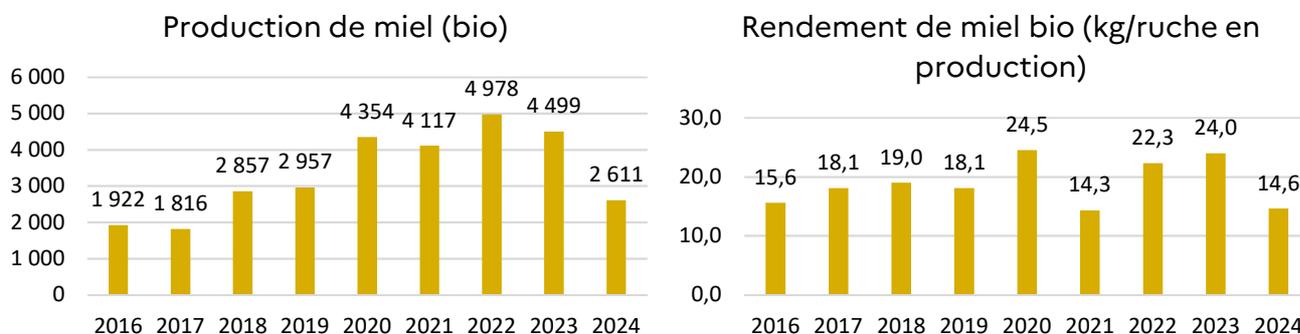
Figure 11 : Les stocks de miel (en tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

La production de miel biologique

Figure 12 : Production et rendement en miel bio

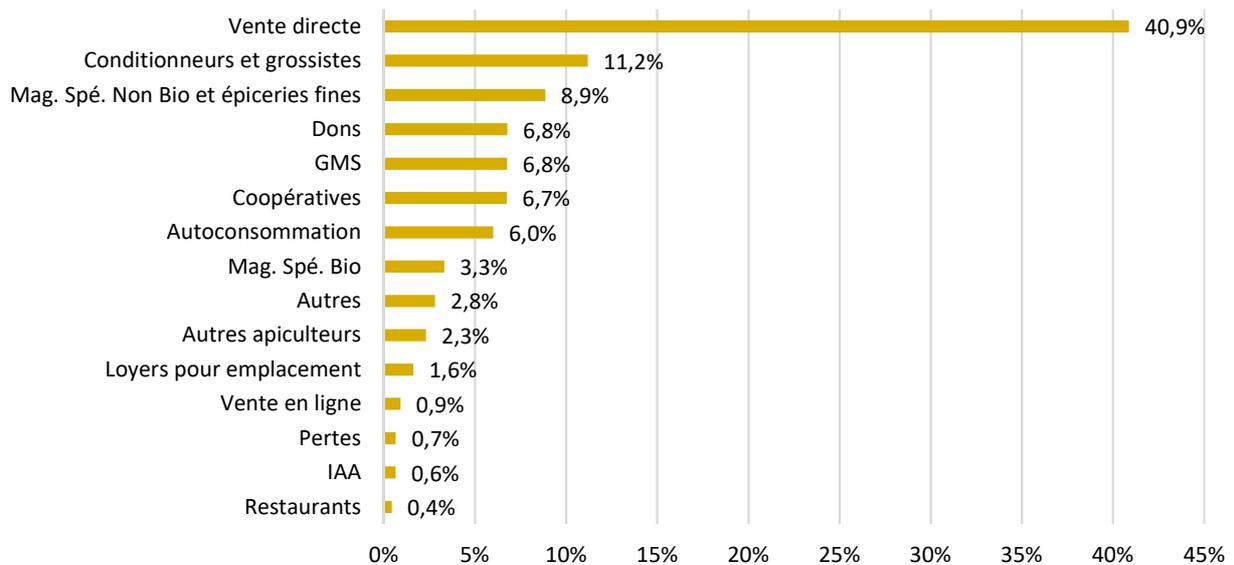


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

La production de miel bio est en nette baisse en 2024 avec seulement 2 611 tonnes contre 4 500 tonnes en 2023. Le nombre de ruches en hivernage progresse très légèrement, tout comme le nombre de ruches en production, mais les rendements ont été très faibles, comme pour la production conventionnelle. Les rendements obtenus sont en net recul, 14,6 kg/ruche en production. Ils sont proches des rendements obtenus en conventionnel. La production bio représente 12,1 % des volumes de miel produit à l'échelle nationale. Cette proportion est plus importante pour les apiculteurs de plus de 50 ruches.

Conditionnement et commercialisation

Figure 13 : Circuits de distribution du miel (21 585 tonnes en 2024)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

La vente directe est le circuit de distribution principal avec 41 % des volumes vendus soit 4 points de plus qu'en 2023. En effet cette année-là, suite à la crise, certains apiculteurs avaient réorienté une partie de leur production vers la vente directe, et ont poursuivi dans ce sens en 2024. Les grossistes, conditionneurs et coopératives concentrent 18 % des volumes, soit 5 points de moins qu'en 2023. Les apiculteurs commercialisent également auprès de différents détaillants ou distributeurs (magasins spécialisés, épicerie, GMS, magasins bio, etc.). Ce type de débouché représente environ 19 % des ventes. Les apiculteurs commercialisent également entre eux, ainsi 2,3 % des volumes sont vendus à d'autres apiculteurs, qui disposent de débouchés. Les pertes sont chiffrées à 0,7 % et le miel qui sert au paiement des emplacements des ruches¹ représente 1,6 % des volumes. Une partie importante du miel est autoconsommée (6,0 %) ou donnée (6,8 %), notamment chez les apiculteurs amateurs. La vente en ligne est un canal en développement, mais reste encore limitée, l'organisation des expéditions est chronophage et nécessite parfois de la main-d'œuvre supplémentaire.

Les circuits de distribution sont très variables selon la taille des exploitations. En effet, la vente directe est davantage présente chez les apiculteurs de 50 à 150 ruches, soit 61,9 %. Au-delà, cette proportion se réduit notamment avec environ 50 % de vente en directe pour les apiculteurs de 150 à 199 ruches ou de 200 à 399 ruches. Pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, la vente directe ne représente plus que 25,4 % des débouchés.

Le conditionnement

En 2024, plus de 67 % de la production de miel a été mise en pot au niveau national.

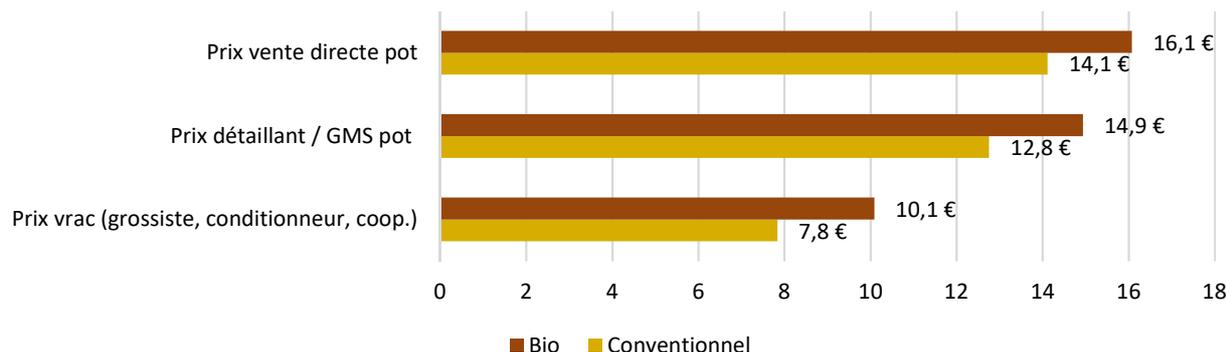
La part de miel mise en pot varie selon la taille des exploitations. Les apiculteurs de moins de 50 ruches conditionnent leur miel en pot à hauteur de 94 % des volumes contre seulement 42,6 % pour les plus de 400 ruches qui privilégient la vente en gros ou demi-gros. Globalement, la part de miel conditionnée en pot augmente en 2024, la récolte étant limitée en volume, les apiculteurs ont proportionnellement davantage conditionné leur miel. On note une forte progression de la part mise en pots chez les apiculteurs de 200 à 399 ruches qui s'explique également par une hausse du canal de vente directe pour cette catégorie qui a connu des difficultés sur les ventes en gros.

¹ Emplacement des ruches : action qui consiste à installer ses ruches sur des parcelles/terrains autres que les siens gratuitement ou contre rétribution en nature (miel) ou en monétaire.

La proportion de mise en pot par les apiculteurs de moins de 50 ruches est élevée dans toutes les régions. Seules les régions du Centre-Val de Loire et du Grand-Est affichent des taux inférieurs à 90 %. Cette proportion est beaucoup plus faible pour les apiculteurs de plus de 50 ruches (59 % en moyenne). Certaines régions sont spécialisées dans la vente en pots (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, PACA, Corse) et d'autres davantage la vente en vrac ou demi-gros (Centre-Val de Loire, Occitanie, Grand-Est). Les apiculteurs des DOM conditionnent la quasi-totalité de leur production en bouteilles ou en pots (moins de 50 ruches 98 % et plus de 50 ruches 87 %).

Les tendances de commercialisation

Figure 14 : Prix moyen du miel en 2024 par circuit et par conditionnement (€/kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Figure 15 : Prix moyen du miel vrac en 2024 par miellées (€/kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Les difficultés de commercialisation des apiculteurs se sont poursuivies en 2024. Le prix du vrac s'est repris en 2024, après avoir atteint un niveau très bas en 2023. Néanmoins, les prix en vente directe semblent avoir baissé, dans la mesure où suite à la crise du vrac, de nombreux apiculteurs ont essayé de développer ce segment. Cet afflux d'offre s'est traduit par une baisse de prix. Le bio permet de valoriser le miel entre 2 € et 2,3 €/kg de plus qu'en conventionnel, en gros ou au détail. Comme en conventionnel, les prix du vrac ont augmenté par rapport à la campagne précédente, mais en pot ils ont connu une légère baisse.

En vrac, la lavande reste toujours très bien valorisée (8,5 €/kg), à un niveau très proche de celui de la campagne précédente. Les miels de montagne et d'acacia sont également bien positionnés, à respectivement 7,7 € et 7,4 €/kg. Les miels toutes fleurs et de grandes cultures (Luzerne, tournesol,

colza) sont valorisés à moins de 5 €/kg, voire de 4 €/kg pour le colza et le tournesol. Comme l’an dernier, ce sont les miellées les moins valorisées. D’une manière générale, la hausse de prix s’explique par une offre limitée sur la campagne.

La production de gelée royale

En 2024, on estime qu’il y a 280 producteurs de **gelée royale** en France (+ 12 % vs 2023). Environ 45 % sont adhérents au GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale). En 2024, la production de gelée royale a fortement baissé par rapport à l’année précédente et atteint 3,4 tonnes, dont 2 111 kg produits par les adhérents du GPGR, soit 62 % de la production française. Depuis 2015, la production de gelée royale progressait régulièrement et elle avait atteint un pic de production de 4 tonnes en 2023. Le rendement en gelée royale atteint 630 g/ruche en production en 2024, soit 710 g/ruche pour les adhérents du GPGR, et 540 g/ruche pour les non adhérents. Comme pour le miel, les conditions météorologiques n’ont pas été favorables sur la campagne. La gelée royale demande une technicité et des connaissances importantes, ainsi la production augmente avec l’ancienneté du producteur dans le métier. Le nombre de ruches en production pour la gelée royale en 2024 était d’environ 5 400 ruches, soit un chiffre stable.

Les activités de diversification

Pour compléter leurs revenus, les apiculteurs ont tendance à diversifier leurs activités : vente de cire, pollen, propolis, produits transformés à base de miel ou gelée royale, activité de pollinisation ou d’élevage. Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, l’activité d’élevage et les produits transformés à base de miel sont les principales sources de revenus de diversification (respectivement 5,7 % et 3,3 %). Le pollen et la propolis génèrent des compléments de chiffres d’affaires respectifs de 1,3 % et 1,4 %.

Figure 16 : Part du chiffre d’affaires des activités de diversification

Apiculteurs commercialisant d’autres produits de la ruche	% du Chiffre d’affaires apiculteurs < 50 ruches	% du Chiffre d’affaires apiculteurs > 50 ruches
Cire	0,16 %	0,34 %
Pollen	0,10 %	1,35 %
Propolis	0,26 %	1,41 %
Produits transformés utilisant du miel	0,29 %	3,29 %
Produits transformés utilisant de la gelée royale	0 %	0,16 %
Activité de pollinisation	0,03 %	0,62 %
Activité d’élevage (apicole)	0,42 %	5,67 %
Total autres activités en % du chiffre d’affaires	1,26 %	12,84 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

La production de pollen

La production de **pollen** est plus courante chez les apiculteurs professionnels : entre 15 et 20 % de ceux disposant de plus de 150 ruches en produisent, contre seulement 1,9 % chez les exploitants de moins de 50 ruches. Cette disparité s’explique par les exigences techniques et logistiques liées à la récolte. Au total, un peu plus de 2 000 apiculteurs récoltent du pollen en France. Toutefois, une partie de cette production n’est pas destinée à la vente et est réservée à un usage interne (alimentation des colonies ou autoconsommation). Le pollen est récupéré à l’aide d’un peigne à pollen, placé à l’entrée des ruches et est récolté une à plusieurs fois par semaine, sous forme fraîche. Une partie du pollen récolté n’est pas commercialisé (19,6 %), mais redonné aux abeilles.

Le restant est commercialisé sous forme fraîche (36,8 %) ou sec (43,6 %). La forme sèche est plus développée pour sa facilité de conservation. En effet, la forme fraîche, fragile, nécessite une conservation au frigo ou au congélateur. Néanmoins, le pollen frais est de plus en plus demandé, puisqu'il présente de meilleures propriétés nutritives que sa forme sèche. La production de pollen est estimée à 112 tonnes en 2024, dont 96 % produits par les apiculteurs de plus de 50 ruches.

La production de propolis

La part d'apiculteurs de moins de 50 ruches produisant de la **propolis** reste faible en 2024 (1,7 %), contre 10,7 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches. Au niveau national, 2,5 % des apiculteurs produisent de la propolis, ils étaient 1,6 % en 2023. La propolis est récoltée soit par grattage des éléments de ruche, soit à l'aide de grilles posées sur les hausses², généralement en fin de saison (août à octobre). Après tri, elle peut être vendue brute ou transformée (extraction alcoolique) pour produire des extraits utilisés en apithérapie ou cosmétique. La production moyenne est d'environ 100 g par ruche avec des rendements plus élevés chez certaines sous-espèces comme l'abeille caucasienne. La production de propolis est estimée à environ 5,2 tonnes en 2024, soit une production en augmentation d'une tonne en comparaison avec 2023.

Les produits transformés à base de miel

Les apiculteurs sont également nombreux à commercialiser **des produits transformés à base de miel** : le pain d'épices est le plus fréquent (7,9 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 26,6 % des apiculteurs de plus de 50 ruches en fabriquent). Néanmoins, la diversité des produits est importante. Pour les plus de 50 ruches on retrouve fréquemment des bonbons (17,1 %), des bougies (13,3 %), du nougat (12,5 %), mais aussi des produits à base de propolis (alcoolat 12,3 %, mélanges miel/propolis 4,6 %) ou encore des produits d'hygiène ou de soin (savon 6,5 %, cosmétiques 2,9 %).

L'activité d'élevage d'essaims et de reines

Les apiculteurs professionnels exercent pour la plupart une **activité d'élevage d'essaims et de reines** pour renouveler une partie leur cheptel. Cela permet de contrôler la génétique du cheptel, de limiter l'introduction de bioagresseurs par l'achat d'essaims et pallier les pertes hivernales. Une partie des apiculteurs pratiquent une activité d'élevage en vue de la commercialisation d'essaims (13 % des apiculteurs de plus de 400 ruches) ou des reines (19 % des apiculteurs de plus de 400 ruches). Cette activité est plus rare chez les apiculteurs de moins de 50 ruches seulement (respectivement 2 % et 0,4 %). En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,28 essaim/ruche en production et 0,35 reine / ruche en production. Cette proportion est plus élevée chez les apiculteurs de plus de 50 ruches.

L'activité de pollinisation

L'activité de **pollinisation** constitue un complément de revenu pour certains apiculteurs, notamment dans les régions à forte production arboricole ou de grandes cultures. Elle consiste à déplacer des ruches sur des parcelles agricoles pour assurer une pollinisation efficace des cultures. Cette prestation, rémunérée par les agriculteurs, se développe surtout chez les exploitants disposant d'un grand nombre de colonies et d'une bonne logistique de transhumance.

La part d'apiculteurs réalisant des prestations de pollinisation augmente donc avec la taille d'exploitation, ils sont seulement 3,7 % parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, contre 22 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.

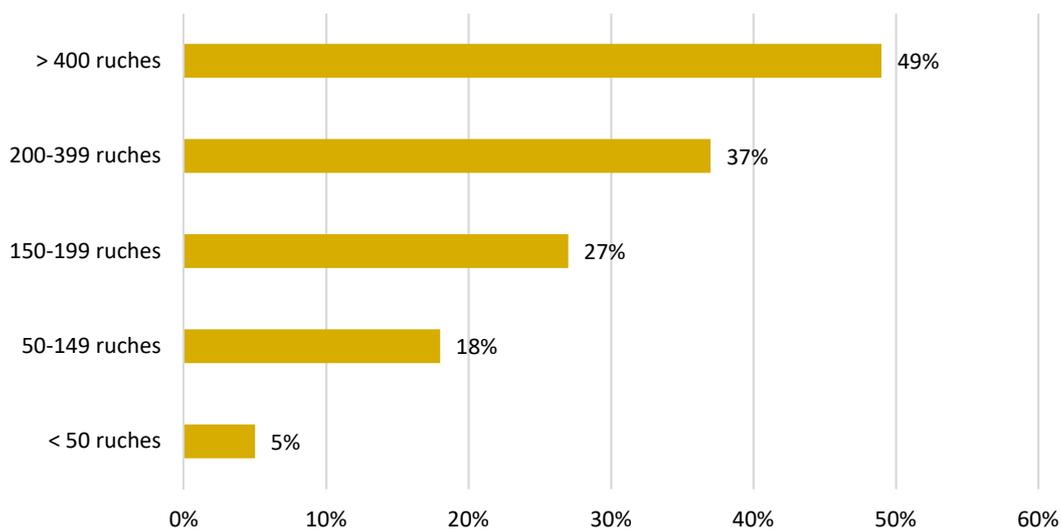
² Dans une ruche une hausse est un étage destiné au stockage du miel, contenant des cadres vides, avec ou sans cire gaufrée. Une hausse s'ajoute au-dessus du corps de la ruche.

FOCUS : La crise de commercialisation du miel en 2023

La période inflationniste qui a touché l'Europe à partir de 2022 a fortement impacté le monde agricole, y compris les exploitations apicoles. Certaines exploitations ont été directement impactées par la crise (rupture de contrat, vente non écoulée, etc.) et le remaniement des réseaux de distributions a eu un impact beaucoup plus large sur la filière. Certains exploitants ont dû modifier leurs modes de production, de commercialisation ou leur stratégie marketing afin de s'adapter aux nouvelles conditions du marché.

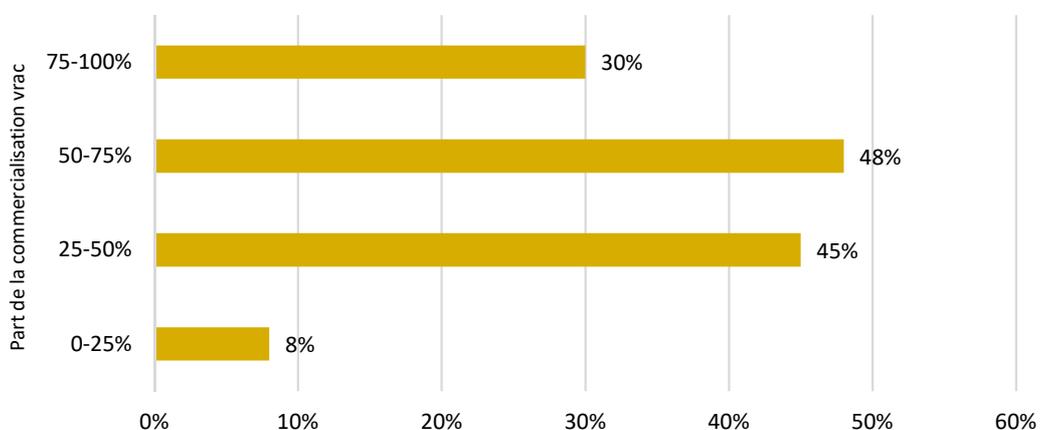
Si seulement 8 % des apiculteurs indiquent avoir été confrontés à des difficultés de commercialisation en 2023, cette proportion est beaucoup plus forte parmi les producteurs ayant plus de 50 ruches (24 %). La part d'apiculteurs impactés est d'ailleurs croissante avec la taille d'exploitation : 18 % des producteurs de 50-149 ruches à 49 % des producteurs avec plus de 400 ruches. Ce gradient s'explique principalement par les différences de circuits de commercialisation. Les exploitations de grandes tailles vendent en proportion plus de vrac que les exploitations les plus modestes, avec une proportion de miel mis en pot plus importante.

Figure 17 : Pourcentage d'apiculteurs déclarant avoir été confronté à des difficultés de commercialisation en 2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

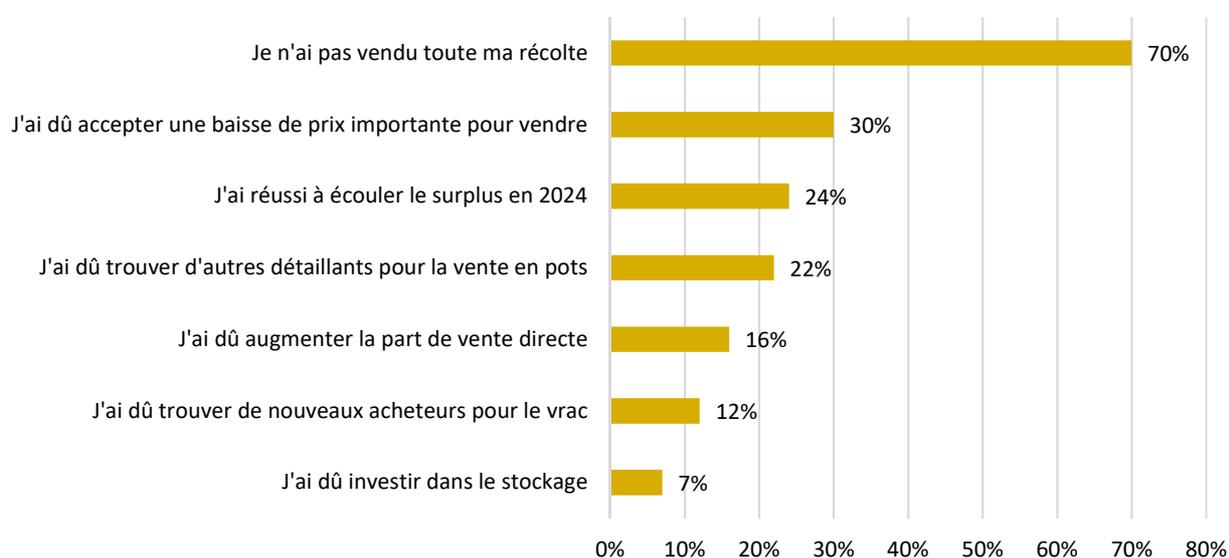
Figure 18 : Pourcentage d'exploitations impactées par la crise selon la part commercialisée en vrac



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Bien que la crise ait touché principalement le marché du vrac, ses effets ont été avant tout ressentis par les producteurs qui commercialisent une partie seulement de leur production en vrac (entre 25 et 75 %). En effet, au sein de cette catégorie, environ la moitié des répondants ont été affectés. Ils disposent souvent de relations moins fortes avec leurs clients/grossistes que les apiculteurs spécialisés sur le vrac. Leurs contrats ont été difficilement renouvelés en 2023. Ces exploitants ont peiné à trouver de nouveaux débouchés pour compenser la perte des ventes en vrac. Les producteurs qui commercialisent l'essentiel de leur production en vrac (> 75 %) ont, en revanche, été moins impactés. Face à l'augmentation des prix du miel les grossistes ont privilégié leurs plus gros fournisseurs avec qui ils ont des relations régulières. Enfin, les producteurs qui commercialisent une faible partie de leur production en vrac (< 25 %) ont été le moins impactés par la crise (8 % d'apiculteurs impactés seulement) puisque leurs débouchés reposent avant tout sur la vente directe, les magasins de producteurs et les enseignes de grandes et moyennes surfaces. Certains ont pu augmenter les parts de vente directe.

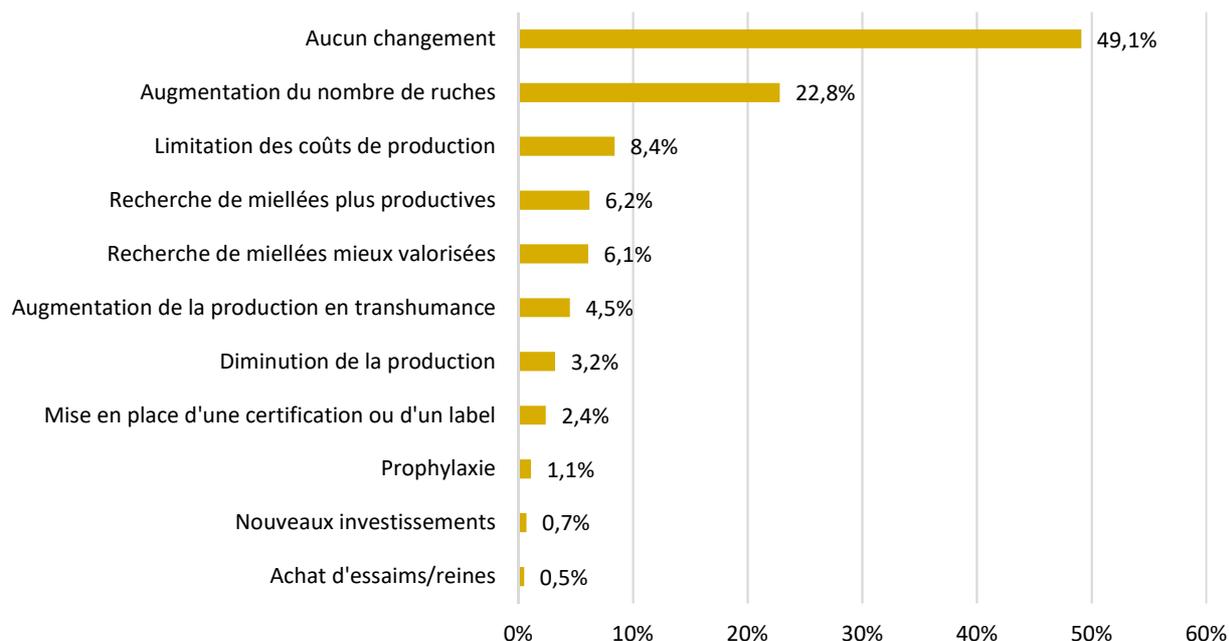
Figure 19 : Impacts de la crise sur les exploitations (Plusieurs réponses possibles par répondant)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

La crise a eu plusieurs effets sur les exploitations impactées. Si la majorité des répondants affirment n'avoir pu vendre l'intégralité de leur récolte, près d'un tiers des exploitations (de grande taille notamment) ont dû accepter d'importantes baisses de prix afin de conserver leurs contrats de vente en vrac. Face à la rupture des contrats de vente en vrac, 12 % des apiculteurs ont trouvé de nouveaux grossistes pour écouler leur production, tandis que 16 % d'entre eux se sont repliés sur la vente directe. De surcroît, près d'un quart des exploitations impactées par la crise a également dû rechercher de nouveaux clients pour la commercialisation en pot. Enfin, seul un quart des répondants a réussi à écouler le surplus de stocks l'année suivante, dans la mesure où la récolte 2024 a été globalement moins bonne. La hausse des coûts de l'énergie a entraîné un remaniement des circuits de commercialisation du miel, notamment pour la vente en vrac. Les apiculteurs ont été interrogés sur les modifications de stratégies opérées suite à la crise de 2023. Deux axes ont été analysés : les modifications stratégiques portant sur les modalités de production ou sur les modalités de commercialisation, les débouchés, etc.

Figure 20 : Modifications de stratégies de production (Plusieurs réponses possibles par répondant)



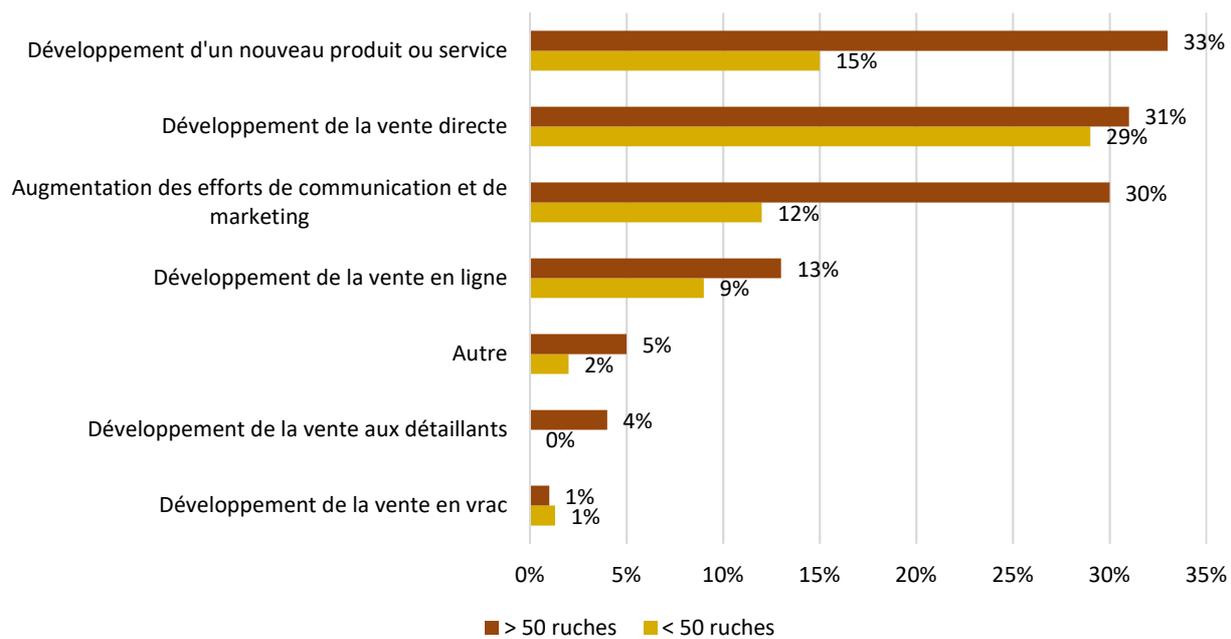
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

De nombreux apiculteurs ont opté pour de nouveaux modes de production afin de s'adapter aux nouvelles conditions de commercialisation sur le marché français. Ces changements de production concernent 70 % des exploitations de plus de 50 ruches, contre seulement 45 % des exploitations de moins de 50 ruches.

Les changements de stratégie concernent souvent l'augmentation du nombre de ruches sur l'exploitation (environ un quart des apiculteurs) et l'augmentation de la production en transhumance (5 % des exploitations, mais 10 % des apiculteurs de plus de 50 ruches). Cette dernière doit permettre d'obtenir des miellées plus productives afin de concurrencer les faibles prix des productions importées (6 % des apiculteurs concernés), ou bien des miellées mieux valorisées (6 %, mais 12 % des apiculteurs de plus de 50 ruches). De nombreux producteurs ont également évoqué vouloir travailler à la réduction de leurs coûts de production (8 %). C'est un axe stratégique important pour les producteurs de plus de 50 ruches (22 % indiquent travailler sur le sujet), ce qui s'est traduit généralement par une limitation des investissements, afin d'augmenter les marges à court-terme. A l'inverse, quelques exploitations indiquent envisager de nouveaux investissements (1 %). Il s'agit d'équipements visant à limiter les coûts sur le long-terme (ruches basse consommation d'énergie) ou bien de pièces de stockage, afin de faire face aux fluctuations de la demande sur le marché. Enfin, l'adoption d'une certification ou d'un label permettant de se démarquer sur le marché du vrac/de la vente directe est une solution envisagée par 2,4 % des exploitations (5,2 % des plus de 50 ruches).

Les producteurs qui s'orientent vers des miellées plus productives s'orientent majoritairement vers le colza. Le miel d'acacia et de lavande attirent également de nombreux apiculteurs touchés par la crise, en raison de leur productivité intéressante couplée à une valorisation sur les marchés. Le châtaignier est également cité par les exploitants qui recherchent une meilleure valorisation.

Figure 21 : Modification des stratégies de vente (Plusieurs réponses possibles – parmi les apiculteurs touchés par la crise)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche-FranceAgriMer

Le développement de nouveaux modes de vente et/ou de la stratégie marketing concerne au total 41 % des exploitations impactées par la crise, avec parmi eux une très large proportion d'exploitations de plus de 50 ruches. Face aux mauvaises perspectives sur le marché du vrac, un tiers des répondants impactés par la crise se tournent vers la vente directe, afin de contourner les circuits de distributions liés aux grossistes, tandis qu'un répondant sur dix affirme vouloir développer la vente en ligne, souvent peu développée jusqu'alors. Ce recours accru à la vente en ligne concerne en majorité les exploitations qui possèdent déjà une part non négligeable de vente directe. En outre, une petite minorité d'apiculteurs affirment s'être repliés sur la vente aux détaillants (en reconditionnant une partie de leur production en pots), voire même avoir augmenté leur proportion de ventes en vrac afin d'obtenir des contrats plus stables avec les grossistes. Les apiculteurs sont également nombreux à avoir développé les actions de communication ou marketing (25 %), ou avoir développé un nouveau produit ou un nouveau service.

La commercialisation de nouveaux produits est une alternative adoptée par les apiculteurs touchés par la crise (28 % d'entre eux affirment y avoir recours). La création de produits transformés (nougat, bonbons, pain d'épices et hydromel) est la solution la plus prisée par les apiculteurs, y compris chez les petits exploitants (40 %). Ces produits rencontrent souvent l'adhésion des consommateurs et cela permet de réorienter une partie de la production vers la vente directe, notamment sur les marchés locaux, pour ceux qui ne disposent pas d'espace d'accueil sur l'exploitation. Si la production de pollen et de propolis rencontre également un engouement chez les apiculteurs (10 % des répondants), ces derniers redoutent des difficultés de commercialisation, la demande restant faible, souvent cantonnée à des négociants spécialisés. La production de gelée royale apparaît souvent comme trop complexe et chronophage. Le lancement d'un élevage de reines et d'essaims reste une des solutions les plus prisées (11 % des apiculteurs impactés par la crise l'ont envisagé), afin de s'assurer un complément de revenu. Les prestations de pollinisation sont également envisagées par 5 % des apiculteurs.

Directeur de la publication : Martin Gutton / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer